MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-11-2025
Dossier complet le : 11-02-2026
N° d'enregistrement : 008708/KK P

1 Intitulé du projet

Installation d'une centrale photovoltaique au sol (puissance < 1MWc) dans la commune de Severac d'Aveyron (12150)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SOLVEO ENERGIES

Raison sociale: SOLVEO Energies

N° SIRET: 50888613200010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: MATEOS Y JARA

Prénom(s): Jean-Marc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a la realisation d'une centrale photovoltaique au sol d'une puissance strictement inferieure a 1MWc sur un terrain de 0,8 ha. Le parc sera constitue de modules photovoltaiques de couleur bleu fonce, regroupes par tables de deux rangees, qui seront fixees par pieux battus. L'installation des panneaux photovoltaiques se fera a une hauteur minimale de 1,1 m et maximale de 3 m. L'espace inter-rangee sera d'environ 3,7 m. Une piste de circulation interne de minimum 3 m de large sera respectee le long des bordures de la centrale. Une bache incendie de 120m3 ainsi que deux postes de livraison de longueur 0,92 m, de profondeur 0,4 m et de hauteur 1,38 m completeront l'installation. L'ensemble sera cloture avec un grillage non occultant et un portail de 2 m de haut de couleur verte. La surface projetee au sol des panneaux est de 2 077,15 m². Le site est actuellement occupe par des poules ayant pour vocation une consommation personnelle et est entretenu regulierement au cours de l'annee par fauche mecanique. L'entretien de la vegetalisation lors de l'exploitation de la centrale se fera pas fauche tardive annuelle. La description du site d'etude ainsi que des enjeux et mesures mises en places est dans la note annexe "Note descriptive terrain SEVERAC"

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production d'energie verte sur un terrain entretenu, sans l'impermeabiliser, tout en contribuant aux objectifs de la transition energetique. L'energie creee sera totalement reinjectee sur le reseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se derouleront de la maniere suivante : - Preparation du site (mise en place de zones de travail delimitees, d'un plan de circulation, de voies d'acces, de prefabrique...); - Mise en place des structures (fixation des pieux battus au sol, montage des structures metalliques porteuses); - Pose des modules photovoltaiques et des onduleurs; - Mise en place du reseau electrique (installation tableau electrique et gaines enterrees ou chemin de cable au sol); - Interconnexion des systemes electriques; - Realisation des essais; - Remise en etat du site. Les travaux realises ne remettront pas en cause la permeabilite des sols : des espacements seront respecter entre les panneaux pour permettre l'ecoulement de l'eau (cf. Annexe : notice descriptive).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, adressant tous les equipements necessitant un controle regulier, a savoir : - Maintenance preventive (controle des modules, thermographie, controle des onduleurs..); - Maintenance curative (intervention sur site apres reception d'une alerte de defaut de l'installation). Il est a note qu'aucune activite agricole n'est envisagee sur les sols pendant l'exploitation de la centrale. L'essentiel du programme de maintenance sera axe sur la maintenance electrique de l'installation. Un controle visuel regulier sera egalement assure sur la totalite du projet afin de verifier la bonne tenue des installations. Il s'agira de proceder a l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la duree de vie de l'ouvrage, la securite des biens et des personnes, la protection de l'environnement et la perennite et performance de l'installation. A la fin de l'exploitation de la centrale photovoltaique, le demantelement du site et une remise en etat du terrain conforme a son etat initial seront realises. Les structures seront demontees et les panneaux recycles via la filiere SOREN. Les dechets seront traites en application de la legislation en vigueur en matiere de site pollue.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a l'autorisation d'une declaration prealable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance des panneaux : Puissance du parc photovoltaique : Surface cloturee : Inclinaison des panneaux : Hauteur au point bas : Surface projetee des panneaux au sol :	(650 ; 650 ; 0,8 ; +/-20 ; 1,1 ; 2077,15, Wc ; kWc ; ha ; ° ; m ; m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Pre Combes (Severac-le-Chateau) 12150 Severac d'Aveyron

Code postal : 12150 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°3'15"E Lat. : 44°19'39"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur de la commune de Severac d'Aveyron est un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☑	☐	La commune de Severac-d'Aveyron est soumise a la loi montagne. Le projet se situe en continuite de l'urbanisation.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	Le site etudie est dans le parc naturel regional des Grands Causses.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Il n'y a pas de site Natura 2000 dans un cercle de 10km autour du site (voir Annexe 6 : Plan de situation zonages environnementaux)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau n'est prevu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est prevu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Aucune excavation ou terrassement necessitant l'evacuation de materiaux n'est prevu durant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Seules les structures et panneaux vont etre importes afin de permettre la production d'electricite.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet ne consommera aucune ressource sur place en phase construction et exploitation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	L'impact du projet sera tres limite par sa petite taille. Le terrain etant deja regulierement entretenu puisque declare a la PAC, il presente peu d'enjeu en terme d'habitats pour la biodiversite locale. La voie ferree qui borde le site a l'Est est egalement un element perturbateur, ne favorisant pas le developpement de la faune. Le sol ne sera pas impermeabilise ni artificialise grace a l'usage de pieux battus
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Aucune NATURA 2000 n'est repertoriee dans les 12km aux alentours du projet. Le projet n'aura donc aucun impact sur ces zonages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet se situe en zone urbaine dans le PLU. De plus, le projet respecte les criteres de la loi ZAN, a savoir : - Point bas des panneaux a 1,1m ; - Espace inter-rangees minimum de 2,5m ; - Ancrage en pieux battus ; - Grillage non occultant ; - Voies d'acces non permeabilisees ; Il ne consomme donc pas d'ENAF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Exposition faible au risque retrait-gonflement des sols argileux. Une etude de sol sera menee pour s'assurer de la structure adequate a utiliser pour la stabilite de la construction.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Aucun impact a prevoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Legeres augmentations du trafic prevues en phase travaux uniquement. Liees a l'installation et au demantelement de la centrale. La phase exploitation, quant a elle, n'engendrera pas d'augmentation du trafic puisque les seuls deplacements seront lies a l'entretien et a la maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le chantier est une source de bruit temporaire, mais le site est assez eloigne des habitations pour ne pas considerer de nuisance sonore. En phase d'exploitation, les onduleurs ne generent qu'un bruit perceptible aux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Aucun impact a prevoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucun impact a prevoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Il est possible que la phase chantier genere de legeres vibrations lors de la mise en place des structures. Lors de la phase exploitation, le projet ne sera pas de nature a engendrer des secousses
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'est pas de nature a engendrer des emissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet n'est pas de nature a engendrer des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet n'est pas de nature a engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les phases chantiers (construction et demantelement) peuvent eventuellement etre generatrices de dechets inertes et non dangereux mais une gestion adaptee sera mise en place. La phase exploitation ne produira aucun dechet, mis a part les panneaux photovoltaiques ou onduleurs qui necessiteront un remplacement. Ceux-ci seront traites dans les filieres adaptees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet est eloigne des habitations. Il n'est egalement pas visible depuis les voies publiques grace a la vegetation autour du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le sol est actuellement entretenu regulierement au cours de l'annee par fauche mecanique. Un entretien annuel sera conserve par fauche mecanique au cours de l'exploitation de la centrale. Aucune modification des activites humaines n'est attendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une centrale photovoltaique au sol est en exploitation a 3km a l'Est du terrain d'etude. Toutefois, les incidences identifiees precedemment ne surviendront qu'en phase chantier, notamment l'augmentation du trafic ainsi que la generation de bruits. Ces effets ne surviendront qu'a proximite immediate du projet, nous ne pensons donc pas que les incidences relevees sont cumulables avec les projets alentours. Le terrain accueillant le projet n'etant pas visible depuis les voies communales alentour, aucun enjeu de co-visibilite ne sera cumule avec les projets alentours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune etude n'a ete realisee pour ce projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un ensemble de mesures pour un chantier respectueux de la biodiversite sera respecte. Il s'agit notamment de prevoir les travaux lourds (terrassement, ...) hors de la periode sensible de mars a fin aout et de preference de mi-septembre a mi-novembre. Les ornieres seront rebouchees afin d'eviter tout impact potentiel sur les amphibiens. Il est egalement prevu de mettre en place toutes les mesures classiques de lutte contre les pollutions accidentelles et la propagation des especes exotiques envahissantes. La marre temporaire au Sud du terrain reperee lors d'une visite de site le 13 janvier 2026 sera balisee lors de la phase chantier pour eviter toute degradation de ce milieu.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera realise sur un terrain entretenu, en respectant l'ensemble des contraintes reglementaires, ainsi que les enjeux paysagers. Aucun rejet par la centrale n'est attendu, il n'y aura donc aucune degradation du sol du site ainsi que celui des parcelles alentours. La structure utilisee permettra de respecter la loi de Zero Artificialisation Nette, puisque les pieux implantes ne necessitent aucune artificialisation du sol, et pourront etre retires, a la fin de la periode d'exploitation, pour remettre le sol en etat similaire a son etat initial. Nous considerons donc que ce projet ne necessite pas la realisation d'une evaluation environnementale puisqu'il s'implante sur un terrain ne representant pas d'enjeu environnemental.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MATEOS Y JARA

Prénom Jean-Marc

Qualité du signataire President

À Fenouillet

Fait le 12-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)